

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 juin 2004
(convocation du 14 juin 2004)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
Mme. BRUNET Françoise à Mme. PUJO Colette
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis
M. CAZENAVE Charles à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 11 H)
Mme. DARCHE Michelle à M. LOTHaire Pierre
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stephan (à partir de 10 H 45)
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. VALADE Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Miche
Mme. FAYET Véronique à Mme. DESSERTINE Laurence
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie (jusqu'à 10 H 55)
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick (à partir de 10 H 45)
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle (à partir de 11 H 00)
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSSET Alain à M. JOUVE Serge
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. SIMON Patrick à M. QUANCARD Joël (à partir de 11 H 00)
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elizabeth (jusqu'à 11 H 05)
Mme. WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

Syndicat d'alimentation en eau de Carbon Blanc (S.I.A.O.) - Fourniture d'eau aux fins de secours - Convention entre le syndicat SIAO et Lyonnaise des Eaux France - Signature au pied de l'acte de la Communauté urbaine de Bordeaux - Autorisation

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les réseaux d'eau potable du S.I.A.O. et de la Communauté sont reliés par six interconnexions :

- **Poste « Courte Faisse »** : interconnexion d'Ambarès vers Saint Louis de Montferrand, situé à l'intersection du CD 113 et du chemin Troplong à Ambarès
- **Poste « Castelnau »** : interconnexion de Bassens vers Saint Louis de Montferrand, situé route de Saint Louis à Bassens à proximité de la limite de communes Bassens -Saint Louis de Montferrand
- **Poste « Gardette »** : interconnexion de Lormont vers Carbon Blanc, situé à l'intersection de l'avenue de la Gardette et de l'avenue de Paris à Lormont
- **Poste « Antoune »** : interconnexion d'Artigues vers Lormont, situé à l'intersection de la rue du moulin d'Antoune et de l'allée du moulin d'Antoune à Artigues, sur la limite des communes Artigues - Lormont
- **Poste « Canon »** : interconnexion d'Artigues vers Floirac, situé à l'intersection du chemin de la Burthe et de la rue des noyers à Artigues
- **Poste « Brochard »** : interconnexion d'Ambarès vers Saint Vincent de Paul, situé avenue Gustave Eiffel à Saint Vincent de Paul, sur la limite des communes Ambarès - Saint Vincent de Paul

En raison de la configuration des réseaux, le mode de fonctionnement normal de ces interconnexions correspond à un transfert d'eau depuis le réseau du « Syndicat » vers le réseau communautaire, sauf pour le poste de La Gardette qui a pour objet le transfert d'eau du réseau communautaire vers le réseau du « Syndicat ».

Ces interconnexions permettent le secours partiel par des transferts d'eau vers les secteurs déficitaires, renforçant ainsi la complémentarité des réseaux eau potable du S.I.A.O. et de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ces échanges d'eau de secours n'entraîneront aucune conséquence sur la couverture des besoins en eau potable propres à chaque collectivité.

Ainsi, le Syndicat d'alimentation en eau de Carbon Blanc, entend souscrire avec Lyonnaise des Eaux France, concessionnaire du réseau de la Communauté urbaine de Bordeaux d'une part, et fermier du réseau du syndicat d'autre part, une convention de fourniture d'eau de secours précisant les conditions techniques et financières d'utilisation des interconnexions reliant nos réseaux aux conditions suivantes :

- le débit maximal par interconnexion ne pourra excéder 60 m³/heure à une pression de 1 bar hors poste de Brochard où le débit horaire maximal sera limité à 40 m³/h ;
- la facturation de l'eau sera sur relèves semestrielles de compteurs ;
- l'abonnement sera celui en vigueur pour la même période sur le territoire du vendeur ;
- l'eau fournie sera facturée au tarif en gros, soit 0,9 P (avec P = prix de vente en vigueur toutes redevances comprises sur le territoire du vendeur, pour la période considérée) ;
- les fosses d'interconnexion doivent faire l'objet de travaux de mise à niveau technique pour un montant estimé à 80 080 € HT réparti entre le syndicat de Carbon Blanc, le concessionnaire du service de l'eau de la Communauté urbaine de Bordeaux et le fermier du Syndicat selon les obligations de chacun et les principes énoncés dans la convention.

L'échéance de la convention, dont un exemplaire du projet est joint à la présente, est fixée au 31/03/2007.

Conformément aux dispositions de l'article 60 du Traité de Concession de l'eau potable du 27 décembre 1991, les échanges d'eau sont subordonnés à l'autorisation formelle de notre Etablissement Public, autorité concédante.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer, au pied de l'acte, dans le cadre de l'application de l'article 60 du Traité de Concession de l'eau potable, la convention à intervenir entre le Syndicat d'alimentation en eau de Carbon Blanc et Lyonnaise des Eaux France, Concessionnaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2004

M. JEAN-PIERRE TURON

